Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le 12/06/2025
ID : 009-220900013-20250611-2025_CP_230-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 10 juin 2025

Présents :

Mme Christine TEQUI, M. Jean-Paul FERRE, Mme Marie-France VILAPLANA, Mme Véronique RUMEAU, Mme Monique BORDES, M. Marc SANCHEZ, M. Philippe PUJOL, M. Jean-Noël VIGNEAU, Mme Géraldine PONS

Pouvoirs :

M. Alain NAUDY à M. Marc SANCHEZ, Mme Nicole QUILLIEN à Mme Monique BORDES, M. Raymond BERDOU à Mme Marie-France VILAPLANA, M. Michel PICHAN à Mme Christine TEQUI

Délibération N°2025_CP_230

ÉTUDES ET TRAVAUX AEP / ASSAINISSEMENT EXERCICE 2025 PROGRAMMATION N°1 DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX COLLECTIVITÉS

Vu l'article L.3211-2 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°2024_CD_063 du 28 octobre 2024, qui donne compétence à la Commission Permanente,

Considérant la délibération N°704 du 2 décembre 2019 fixant les critères d'attributions et les taux d'aides dans le cadre du contrat de progrès du XIième programme (co-signé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental de l'Ariège) apportés aux Maîtres d'Ouvrages pour les études et travaux en matière d'Eau Potable et d'Assainissement,

Considérant que suite aux demandes saisies par l'ensemble des collectivités, il est proposé de soumettre à l'approbation de la commission permanente les propositions de programmation d'une 1ère tranche de subventions 2025 (Autorisation de programme 2025-3 dont le montant est de 3 500 000,00€) sur les crédits départementaux, au titre des opérations d'investissement en matière d'équipements publics des services d'eau potable et d'assainissement,

Considérant que le SMDEA, le Service des Eaux de la Communauté des Communes Couserans Pyrénées, le SPEHA, le SIVOM du Terrefort et le Syndicat des Eaux du Sabarthès sollicitent le Département pour une 1ère programmation sur cette autorisation de programme pour un montant de 3 134 376,00€,

Considérant que le détail de la répartition de cette programmation est fourni en annexe 1,

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le 12/06/2025
ID : 009-220900013-20250611-2025_CP_230-DE

Considérant que Madame Christine TEQUI, en sa qualité de Présidente du SMDEA ne participe ni à l'examen, ni au vote du présent rapport la concernant,

Considérant que Monsieur Jean-Noël VIGNEAU, en sa qualité de Président de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées ne participe ni à l'examen, ni au vote du présent rapport le concernant,

Considérant que Monsieur Jean-Paul FERRE,1er Vice-Président, préside la séance en l'absence de Madame Christine TEQUI, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège.

Vu le rapport de Madame la Présidente,
La Commission Permanente du Conseil Départemental décide :

Article 1 : D'approuver l'attribution d'un montant maximum de **3 134 376 €** de subventions au SMDEA, au Service des Eaux de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées, au SPEHA, au SIVOM du Terrefort et au Syndicat des Eaux du Sabarthès au titre de la première programmation 2025 sur l'autorisation de programme 2025-3 pour les opérations Études et Travaux en matière d'Eau Potable et d'Assainissement inscrites sur le tableau joint au rapport et suivant la répartition ci-dessous :

- Montant affecté au SMDEA en matière d'Études d'Eau Potable : **203 619 €**
- Montant affecté au SMDEA en matière de Travaux d'Eau Potable : **1 796 130 €**
- Montant affecté au SMDEA en matière d'Études d'Assainissement : **55 035 €**
- Montant affecté au SMDEA en matière de Travaux d'Assainissement : **945 185 €**
- Montant affecté au Service des Eaux de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées en matière de Travaux d'Eau Potable : **60 500 €**
- Montant affecté au Service des Eaux de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées en matière de Travaux d'Assainissement : **25 400 €**
- Montant affecté au SPEHA en matière de Travaux d'Eau Potable : **24 468 €**
- Montant affecté au SIVOM du Terrefort en matière de Travaux d'Eau Potable : **13 500 €**
- Montant affecté au Syndicat des Eaux du Sabarthès en matière de Travaux d'Eau Potable : **10 539 €**

Article 2 : D'autoriser le versement de ces subventions de la manière suivante dans la limite des crédits disponibles au budget :

- 30% du montant des subventions pourront être versés sur demande et sur justificatif d'engagement du bénéficiaire
- Les acomptes seront versés sur production des justificatifs des dépenses acquittées
- Le solde de la subvention ne sera versé qu'à l'achèvement de l'opération, après réception et levées des réserves et sur production des justificatifs des dépenses acquittées,

Article 3 : D'imputer ces demandes de subventions au Chapitre 907 - Fonction 732 et 733 - Nature 2041581 et 2041582,

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le 12/06/2025
ID : 009-220900013-20250611-2025_CP_230-DE

Article 4 : D'autoriser Monsieur Jean-Paul FERRE, 1er Vice-Président du Conseil Départemental, à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme

Jean-Paul FERRE
Monsieur le 1er Vice-Président du Conseil Départemental de l'Ariège
12 juin 2025

EAU POTABLE						
COLLECTIVITE	LIEU DE L'OPERATION	NATURE DE L'OPERATION	AIDE CONSEIL DEPARTEMENTAL			AIDE AGENCE DE L'EAU
			Montant Retenu	Taux Proposé	Montant Subvention Euros	Taux Prévisible
ETUDES						
SMDEA	SECTEUR QUERIGUT	Shéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable	94 480 €	30%	28 344 €	50%
	SECTEUR LES CABANNES	Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable	69 800 €	30%	20 940 €	50%
	LA BASTIDE DE SEROU	Etude de délimitation de l'aire d'Alimentation du captage de Ségalas	80 700 €	30%	24 210 €	50%
	BURRET LE BOSC	Shéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable	54 600 €	30%	16 380 €	50%
	SERRES SUR ARGET	Plan de Gestion Sécurité Sanitaire de l'Eau	44 700 €	30%	13 410 €	50%
	L'HERM	Plan de Gestion Sécurité Sanitaire de l'Eau	44 700 €	30%	13 410 €	50%
	PAYS D'OLMES	Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable	289 750 €	30%	86 925 €	50%
TOTAL ETUDES EAU POTABLE					203 619 €	
TRAVAUX						
COM COM COUSERANS PYRENNES	SAINTE CROIX VOLVESTRE	Renouvellement du réseau de distribution d'Eau Potable - Secteur Pont de Mataly	86 000 €	10%	8 600 €	0%
	TAURIGNAN CASTET / MERCENAC	Remplacement du réseau de distribution d'Eau Potable	519 000 €	10%	51 900 €	0%
SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIEGE	SAINT YBARS	Renouvellement de la conduite d'adduction d'Eau Potable Secteur Bourdette/ Escayre	244 680 €	10%	24 468 €	0%
SIVOM DU TERREFORT	MADIERE	Renouvellement du réseau de distribution d'Eau Potable - Lieu dit : Les Houstesses	135 000 €	10%	13 500 €	0%
SYNDICAT DU SABARTHES	BOMPAS	Renouvellement de la conduite d'alimentation d'Eau Potable RD 618	105 390 €	10%	10 539 €	0%
SMDEA	CARBONNE	Reconstruction de l'usine de production d'Eau Potable - Tranche 2	1 251 000 €	25%	312 750 €	55%
	SAINT MARTIN DE CARALP	Réhabilitation et mise en sécurité du réservoir du Col des Bouich	140 000 €	15%	21 000 €	0%
	MERCUS GARRABET	Réhabilitation du réseau de distribution d'Eau Potable - RD 618	39 000 €	45%	17 550 €	0%
	SAINT JEAN DE VERGES	Réhabilitation du réseau de distribution d'Eau Potable - Chemin de la Plaine	108 000 €	45%	48 600 €	0%
	FOIX	Interconnexion de l'UDI de La Tour du Crieu avec l'UDI de Foix - Phase 2	2 000 000 €	25%	500 000 €	50%
	ARTIGAT	Réhabilitation et mise en sécurité du réservoir d'Eau Potable	75 000 €	15%	11 250 €	0%
	SERRES SUR ARGET	Réhabilitation du réseau d'Eau Potable - RD 21 - Route d'Alzen	215 000 €	45%	96 750 €	0%
	L'HERM	Construction d'une Unité de Production d'Eau Potable Tranche 2	913 000 €	25%	228 250 €	50%
	VARILHES	Substitution du puits de Bacou par le puits de Lagreou 2	316 000 €	15%	47 400 €	50%
	PRADETTES	Renouvellement du réseau d'Eau Potable - RD 528	65 000 €	45%	29 250 €	0%
	AX LES THERMES	Renouvellement du réseau d'Eau Potable - Av Delcassé	180 000 €	45%	81 000 €	0%
	ORNOLAC USSAT LES BAINS	Réhabilitation et mise en sécurité des réservoirs	183 200 €	15%	27 480 €	0%
	ORNOLAC USSAT LES BAINS	Réhabilitation du réseau d'Eau Potable - Quartiers Bacquié , d'En Saussat, rue de la Bergerie	88 000 €	45%	39 600 €	0%
	ORUS	Réhabilitation et mise en sécurité des ouvrages de Basquisse	105 000 €	15%	15 750 €	0%
	LA BASTIDE DE BESPLAS	Renouvellement du réseau de distribution d'Eau Potable - Centre bourg	290 000 €	45%	130 500 €	0%
	VILLENEUVE D'OLMES	Renouvellement du réseau de distribution d'Eau Potable Rues St Mathieu,Parise,Balé et des Meunuisiers	163 000 €	45%	73 350 €	0%
	LEZAT SUR LEZE	Réhabilitation et mise en sécurité du réservoir de la cote de Mirande	92 000 €	15%	13 800 €	0%
	LA TOUR DU CRIEU	Réhabilitation et mise en sécurité du reservoir de Charmette	346 000 €	15%	51 900 €	30%
	LE VERNET D'ARIEGE	Réhabilitation et mise en sécurité du reservoir du village	333 000 €	15%	49 950 €	30%
TOTAL TRAVAUX EAU POTABLE					1 905 137 €	
TOTAL EAU POTABLE - Etudes & Travaux classiques			8 671 000 €		2 108 756 €	

ASSAINISSEMENT						
COLLECTIVITE	LIEU DE L'OPERATION	NATURE DE L'OPERATION	AIDE CONSEIL DEPARTEMENTAL			AIDE AGENCE DE L'EAU
			Montant Retenu	Taux Proposé	Montant Subvention Euros	Taux Prévisible
ETUDES						
SMDEA	SECTEUR QUERIGUT	Schéma Directeur d'Assainissement	133 450 €	30%	40 035 €	50%
	ASCOU	Schéma Directeur d'Assainissement	50 000 €	30%	15 000 €	50%
TOTAL ETUDES ASSAINISSEMENT					55 035 €	
TRAVAUX						
COM COM COUSERANS PYRENEES	SAINTE CROIX VOLVESTRE	Création du réseau d'Assainissement - Secteur Pont de Mataly	254 000 €	10%	25 400 €	0%
SMDEA	FOIX	Construction du réseau de collecte des Eaux usées - Rue des Moulins	214 000 €	15%	32 100 €	0%
	LEZAT/LEZE	Reconstruction de la Station d'Epuration Tranche 2	1 688 000 €	10%	168 800 €	70%
	LA BASTIDE DE BESPLAS	Création du réseau de collecte des Eaux Usées de la Station d'Epuration Tranche 2	955 000 €	15%	143 250 €	15%
	LABATUT	Construction du réseau de collecte des Eaux Usées Tranche 1	997 000 €	15%	149 550 €	10%
	CANTE	Construction du réseau de collecte des Eaux Usées Tranche 2	535 000 €	15%	80 250 €	10%
	LES BORDES SUR ARIZE	Construction du réseau de collecte des Eaux Usées	16 500 €	15%	2 475 €	0%
	PAMIERS	Réhabilitation du réseau d'Assainissement - Quartier de la Gloriette	285 000 €	45%	128 250 €	0%
	RABAT LES 3 SEIGNEURS	Construction du réseau de collecte des Eaux usées - Route de la Campagne	595 400 €	15%	89 310 €	0%
	AX LES THERMES	Réhabilitation du réseau d'Assainissement- Plateau de Bonascre - TR 3	432 000 €	35%	151 200 €	30%
TOTAL TRAVAUX ASSAINISSEMENT					970 585 €	
TOTAL ASSAINISSEMENT - Etudes & Travaux classiques			5 717 900 €		1 025 620 €	

SUBVENTIONS ATTRIBUEES SUR AP 2025/ 3 EN 1 ère PROGRAMMATION SUR PROGRAMME DEPARTEMENTAL : AEP + ASS	**3 134 376 €**

Conseil Départemental de l'Ariège

Transmis le : 26 JAN. 2020
(Préfecture Foix)
Affiché le : 26 JAN. 2020
(Hôtel du Département Ariège)

Extrait du procès-verbal des **Délibérations de la commission permanente** du Conseil Départemental

Réunion du : 2 décembre 2019

Présents : M. BARI, Mmes BORDES, DENJEAN-SUTRA, MM. DONZE, FERRE, Mme GASTON , M. ICART, Mmes PONS, QUILLIEN, M. SANCHEZ, Mmes TEQUI , VILAPLANA.

Absents : MM. BERDOU (Procuration à Mme QUILLIEN), NAUDY (Procuration à Mme TEQUI).

DOSSIER N° 704

CONTRAT DE PROGRES [2019-2024] ENTRE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL XIième PROGRAMME

La Commission Permanente du Conseil Départemental,

Agissant par délégation,

Vu l'Article L210-1 du Code de l'Environnement.

Considérant que comme ce fut le cas lors des programmes précédents, le Conseil Départemental de l'Ariège et l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) s'accordent sur l'objectif commun de mettre en synergie leurs actions pour atteindre le bon état des eaux dans le respect des échéances prévues par le SDAGE. Les deux partenaires apportent conjointement, chacun selon ses modalités, des aides financières aux Collectivités dans le cadre d'une programmation pluriannuelle prévisionnelle.

Considérant que le contrat de progrès dans le cadre de ce XIième programme, qui démarre en 2019 pour s'achever en 2024, a pour objet de coordonner les interventions de l'Agence et du Département sur des domaines identifiés comme prioritaires, dans le cadre de démarches intégrées territorialisées. Les deux partenaires souhaitent ainsi promouvoir dans le département une gestion équilibrée et solidaire des ressources en eau et des milieux aquatiques, conciliant la satisfaction des différents usages de l'eau, y compris économique et la préservation des écosystèmes.

Vu le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Article 1 : Approuve la signature du contrat de progrès entre l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Départemental afin de coordonner les interventions dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques du XIème programme.

Article 2 : Autorise Madame la Présidente du Conseil départemental à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme
La PRESIDENTE,

Christine TEQUI

